



**FICHE D'INSCRIPTION A L'ECOLE PUBLIQUE
GASTON CHAISSAC
ANNEE SCOLAIRE 2023/2024**

Pour l'enfant :

Nom :		Prénom		F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	
Date de naissance:.....		Lieu :.....			
à compter du :					
Niveau de classe à la rentrée 2022/2023 :					
Est-ce une première scolarisation pour cet enfant ?		OUI <input type="checkbox"/>		NON <input type="checkbox"/>	
Si non, cours suivi à la date de la demande d'inscription :.....					
Dernière école fréquentée ¹ :					
Sur la commune de :.....		DÉPARTEMENT :.....			
Avez-vous déjà un enfant scolarisé sur l'école Gaston Chaissac ?		OUI <input type="checkbox"/>		NON <input type="checkbox"/>	

► **Rentrée en petite section de maternelle** : pour les enfants nés en 2020.

► **Rentrée en toute petite section de maternelle** : pour les enfants nés en 2021. Places limitées à 17 enfants.

► **Rentrée en école élémentaire** : Pour les enfants déjà inscrits à l'école Gaston Chaissac le passage de la Grande Section de maternelle vers le Cours Préparatoire d'élémentaire est automatique sans inscription préalable.

Parents ou représentants légaux ²:

REPRÉSENTANT 1	REPRÉSENTANT 2
Nom :.....	Nom :.....
Prénom.....	Prénom.....
Adresse :.....	Adresse :.....
✉ Mail :	✉ Mail :
🏠 Domicile :.....	🏠 Domicile :.....
📱 Mobile :.....	📱 Mobile :.....
Profession :	Profession :
Employeur :.....	Employeur :.....
☎ Travail :.....	☎ Travail :.....
Mariés <input type="checkbox"/> Vie Maritale <input type="checkbox"/> Parent isolé <input type="checkbox"/> Divorcés <input type="checkbox"/> Séparés <input type="checkbox"/> Veuf(ve) <input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/>	
Responsable légal : Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/>	
En cas de divorce ou de séparation, le parent n'ayant pas la garde de l'enfant a-t-il l'autorisation de chercher l'enfant à la sortie de l'école ? OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
<i>(Fournir la photocopie de l'extrait de jugement stipulant les modalités de garde de l'enfant).</i>	

¹ - Transmettre un certificat de radiation de l'ancienne école auprès du directeur de la nouvelle école.

² - Si vous n'habitez pas sur Essarts en Bocage, vous devez demander une dérogation à votre commune de résidence.

Prise en charge de l'enfant pour l'année scolaire 2023/2024 ³:

Personnes habilitées à prendre en charge l'enfant en l'absence des parents :

Nom.....Qualité.....☎

Nom.....Qualité.....☎

Nom.....Qualité.....☎

Renseignements médicaux :

Vaccins (2) :

DT Polio	Date :	BCG ⁴	Date :
----------	--------------	------------------	--------------

Maladies :

Votre enfant a-t-il eu les maladies suivantes ?

Rougeole OUI NON Rubéole OUI NON Varicelle OUI NON
Oreillons OUI NON Asthme OUI NON

Allergies :

Votre enfant est-il allergique ?

Médicaments OUI NON
Alimentation OUI NON

Si Oui, y-a-t-il un régime particulier ?.....

Votre enfant suit-il un traitement médical ? OUI Non

Autre :.....

A noter, en cas de traitement médical, d'allergie ou d'intolérance alimentaire, un Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I.) pourra être mis en place permettant de préciser les conduites à tenir en cas d'urgence⁵.

Autre(s) enfant(s) de la famille :

NOM	PRENOM	DATE NAISSANCE	CLASSE

Fait à Essarts en Bocage, le :

Signature du représentant légal :

PIECES A FOURNIR POUR L'INSCRIPTION: COPIE Livret de famille + Carnet de santé

³ - A renouveler chaque année auprès du Directeur de l'école.

⁴ - Si le vaccin a été effectué, n'étant plus obligatoire à ce jour.

⁵ - Transmettre l'ordonnance du médecin traitant ou de l'allergologue auprès du directeur de la nouvelle école et à la mairie.